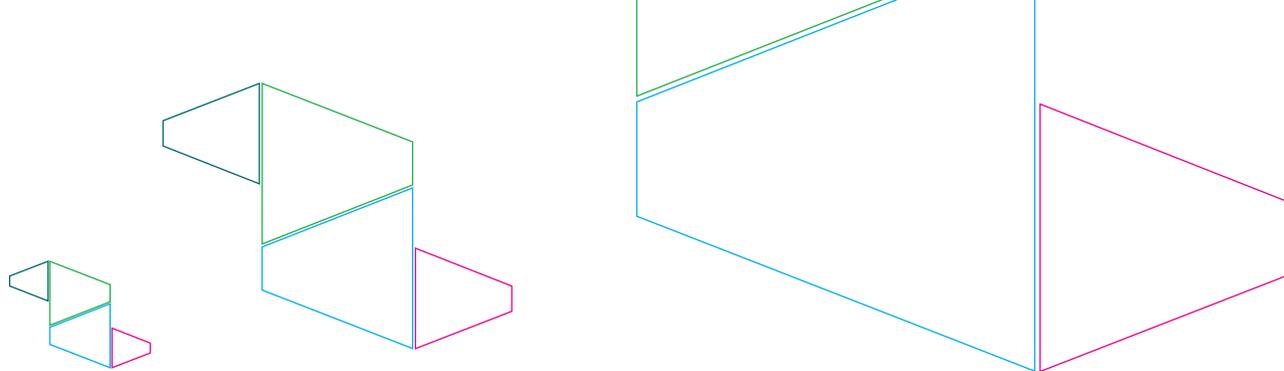
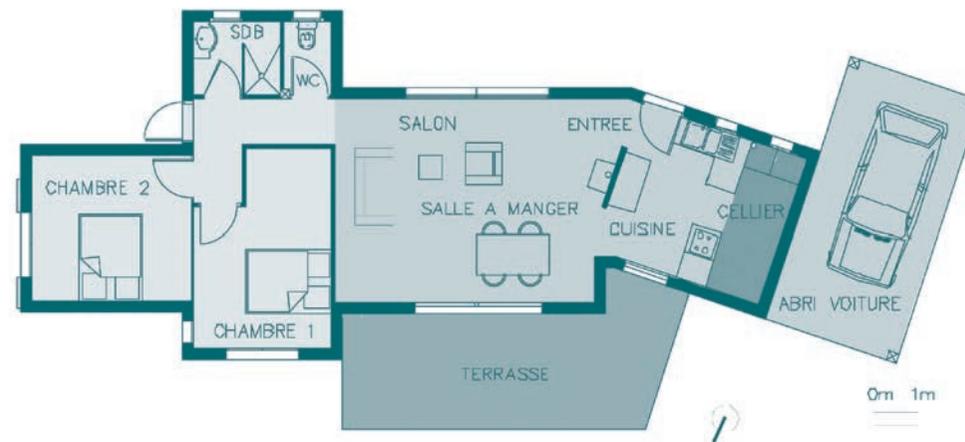


2010 maison H.  
— Villeneuve-sur-Lot

# HABITAT DU FUTUR



Sur les coteaux de Villeneuve-sur-Lot, profitant de belles orientations au sud, l'installation de cette maison d'habitation s'est faite en limitant les terrassements et en conservant au maximum les plantations existantes. Basée sur une articulation de différents volumes de vie, son écriture architecturale est contemporaine : toitures mono-pentes, vêtements des murs en clins de bois, grandes baies vitrées. Le projet affiche une qualité de confort thermique, hygrométrique et acoustique avec un recours à des matériaux biosourcés.



## NATURE DU PROJET CONSTRUCTION NEUVE

<b>SHON</b> (Surface hors œuvre nette)	<b>80,10 m<sup>2</sup></b>	<b>COMMUNE D'IMPLANTATION</b>	<b>Villeneuve-sur-Lot</b>
<b>COÛT TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>121 976 €</b>	<b>LAURÉAT</b>	<b>2010</b>
<b>RATIO EN € HT/M<sup>2</sup> SHON</b>	<b>1 524 €/m<sup>2</sup></b>	<b>ARCHITECTE</b>	<b>Atelier d'architecture H2R</b>

# LES POINTS FORTS DE CE PROJET

## CRITÈRE 1 Qualité de l'intégration paysagère

La construction s'implante en haut de terrain, limitant la création de terrassements trop importants.

## CRITÈRE 2 Capacité à constituer une nouvelle référence architecturale

Écriture contemporaine : volumétrie, grandes ouvertures au sud, vêtiture bois en façade.

## CRITÈRE 3 Capacité à intégrer des nouveaux modes d'habiter

Conception de plain-pied avec possibilité d'extension à l'est.

## CRITÈRE 4 Performance énergétique

Compacité moyenne en raison de la fragmentation des volumes mais surface importante de vitrages au sud : le DPE qui en résulte est cependant conforme aux exigences de l'appel à projet.

## CRITÈRE 5 Utilisation des énergies renouvelables

Bonne gestion des énergies renouvelables et économie des ressources : récupération des eaux pluviales, eau chaude sanitaire solaire, apports solaires optimisés par le choix de l'orientation, compostage des déchets verts.

## CRITÈRE 6 Qualité du confort thermique, acoustique et hygrothermique

Isolation thermique à base de ouate de cellulose (R de 3,51 en mur et 6,08 en toiture). Régulation de l'hygrométrie par des murs perspirants en bois. Fibre de bois intégrée dans les cloisons intérieures assurant l'isolation acoustique. VMC (Ventilation mécanique contrôlée) double flux.

## CRITÈRE 7 Qualité et intérêt des matériaux de construction

Utilisation des matériaux naturels : bois, laine de bois, ouate de cellulose. Bardage bois éco certifié. Peintures éco certifiées.

## CRITÈRE 8 Cohérence économique du projet

Coût moyennement élevé au regard de la surface construite et des moyens techniques mis en œuvre.



## INFORMATIONS ET CONTACTS

LOT-ET-GARONNE   
Le Département

Suivi administratif des dossiers :  
Conseil départemental DITL - Pôle Transports Urbanisme Logement  
6 bis bd Scaliger - 47000 AGEN  
habitat@lotetgaronne.fr / 05 53 69 46 95 / www.lotetgaronne.fr

caue 47

Suivi technique des dossiers :  
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne  
9 rue Etienne-Dolet, 47 000 Agen  
contact@caue47.com / 05 53 48 46 70 / www.caue47.com